

Multi-Sports Dériveur – Catamaran Planche à voile 2025

Public

De 7 à 16 ans - Débutant & perfectionnement (*embarcation à choisir à l'inscription*)

Tarifs

280 € les 5 jours / * **258 €** du 14 au 18 juillet / du 11 au 15 août

* **Lundi 14 juillet et vendredi 15 août** seule l'activité voile sera assurée - Transports non assurés par le SIHA - RDV directement sur place à la Société Nautique de BANDOL - Plage centrale Optimist 14h30/ 17h30 & Planche à voile : 15h / 17h30 - Catamaran & Laser Pico : 15h / 18h

Lieux

DÉPART Peynier : Base de Loisirs La Garenne

RETOUR Peynier : Arrêt de bus face à la Presse ou **Trets** : Parking plateau sportif du Collège

7 au 11 juillet - 28 juillet au 1er août 4 au 8 août - 18 au 22 août	Optimist (7 ans et +) Planche à voile (8 ans et +)	8h45 Peynier - La Garenne	Peynier 18h30 Trets 18h45
7 au 11 juillet - 14 au 18 juillet * 21 au 25 juillet - 11 au 15 août *	Catamaran (9 ans et +) Laser pico (10 ans et +)	8h45 Peynier - La Garenne	Peynier 19h00 Trets 19h15

Informations

- Fournir un **brevet de natation** ou une **attestation d'aisance aquatique** :
De 25 m pour les - de 16 ans
De 50 m pour les + de 16 ans
- Dans le cadre du déroulement du stage, les enfants seront transportés par les véhicules du SIHA
- Le SIHA se réserve le droit d'apporter des modifications au programme et tarifs
- Un passeport voile sera délivré en fin de stage permettant de suivre la progression
- **N'emmener aucun objet ou vêtement de valeur. Nous déclinons toute responsabilité**

Programme sports

Plus de 40 sports possibles dont : Sports collectifs (basket, foot, hand) de pleine nature (**Course d'orientation**), de précision (**Tir à l'Arc**), de raquettes (**Badminton**), du monde (**Kinball...**)

Options

! PAS D'OPTION REPAS TOUT L'ÉTÉ - Prévoir pique nique avec petite glacière

- **Garderie** : 8h/8h45
20 €/semaine - 10 € à partir du 2^{ème} enfant
Semaine avec jour férié :
16 € les 4 jours - 8 € à partir du 2^{ème} enfant

Équipement pour la voile

- Maillot de bain, serviette, casquette ou chapeau, chaussures ne craignant pas l'eau
- Crème solaire résistante à l'eau
- Prévoir un rechange, vêtements chauds ou coupe vent en cas de mauvais temps

Équipement multi-sports

- Tenue de sport et chaussures de tennis
- Sac à dos confortable, **gourde** et goûter

**Syndicat Intercommunal
du Haut de l'Arc**

6, Rue des Minimés - 13530 TRETTS
04 42 29 40 30 / sports.loisirs@sihva.com

ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

*Si l'enfant possède une **attestation d'aisance aquatique identique** ou le **test de sauve nage**, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.*

Je soussigné(e)

Titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du Code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes : la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf des vagues :

- BNSSA** n° de carte professionnelle :
- BEESAN** n° de carte professionnelle :
- MNS** n° de carte professionnelle :
- BEES Canoë Kayak / Voile / Surf** * n° de carte professionnelle :
- BPJEPS Canoë Kayak / Voile / Surf** * n° de carte professionnelle :
- Autre qualification** : n° de carte professionnelle :

Certifie que, né(e) le, a réalisé **avec succès les 5 épreuves** suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées **avec / sans** * brassière de sécurité.

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes : surf des vagues, canyoning, kite surf, croisière, canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III.

Fait le à
Signature :

* rayer la mention inutile

ATTESTATION D' AISANCE AQUATIQUE (ÉTABLIE PAR LES PARENTS)

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : Catamaran, optimist, laser pico, planche à voile.

Je soussigné(e),

Certifie sur l'honneur que mon enfant.....,

né(e) le, a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées avec / sans * brassière de sécurité.

*La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes :
catamaran, optimist, laser pico, planche à voile.*

Si l'enfant possède une attestation d'aisance aquatique identique ou le test de
sauve nage, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place
de la présente attestation.

Fait le

à

Signature :